

donc il ne signifie pas *celui qui ne parle pas*, qui ne fait pas de discours. Mais, remarquez-le bien, la signification des mots n'est que conventionnelle; le même mot peut signifier mille choses distinctes, même opposées, et c'est là-dessus que reposent l'équivoque et l'analogie. Dès qu'il y a quelque chose de commun entre deux objets, cela suffit pour qu'on puisse très logiquement les désigner par le même mot. Ainsi de ce que le mot *orateur* signifie *un homme qui fait un discours*, il ne s'ensuit nullement qu'il ne puisse pas signifier ou ne signifie pas en effet un homme *qui n'en fait pas*.

A plus forte raison pourrait-il signifier, et très-bien, un homme qui parle au nom de tous les membres d'une chambre, comme le prétend avec beaucoup de raison M. Gélinas.

Le correspondant la *Patrie*, qui fait rude guerre aux locutions vicieuses et aux anglicismes, a donc raison de dire :

« Du moment que l'Académie française admet cette traduction, il ne reste plus qu'à nous incliner, et à laisser nos députés dire *Monsieur l'orateur* tant qu'il leur plaira. »

M. Tardivel s'engage, le 21, « à ne plus importuner ceux qui voudront dire : *M. l'Orateur*. » C'est bien généreux. Il se contentera, dit-il, d'écrire *M. le président*. J'en doute, et pour l'honneur de M. Tardivel, je veux croire que non jusqu'à preuve du contraire.

3<sup>e</sup> « *Opposer une loi*. Il faut *s'opposer à*, de même que l'on doit dire *s'objecter à* et non *objecter à*. » (P. 11.)

On ne dit pas *opposer une loi*, cela est évident, mais pourquoi M. Tardivel ajoute-t-il : « De même qu'on doit dire *s'objecter à* et non *objecter à*? » *Objecter à* est très français. Et s'il ne l'était pas, est-ce que *s'objecter à* le serait davantage? Dans tous les cas, « *je m'objecte à une loi*, » comme on dit souvent, n'est pas français du tout.

4<sup>e</sup> « Il (le rédacteur en chef d'un journal quelconque) avertira ses correspondants que les manuscrits refusés ne seront pas retournés, voulant dire qu'ils ne seront pas remis. »

Si c'était là le seul crime du rédacteur en chef ou d'aucun autre rédacteur, il serait difficile de leur jeter la pierre. Larousse prend le mot *retourner* dans le sens de *renvoyer, faire rapporter*: Quand vous aurez lu l'ouvrage que je vous ai prêté, vous me le retournerez. Cette expression, qui est dans le dictionnaire de